

Procès-Verbal du Conseil Municipal

du 11 avril 2024

Commune de Saint-Etienne-les-Orgues

BIS

Madame le Maire, Présidente, ouvre la séance à 18 heures 00 et désigne Madame Émilie VALETTE en qualité de secrétaire de séance.

Nom	Présent (e)	Absent (e)	Excusé (e)	Donne procuration à
Patricia PAUL	Oui			
Marc DINI	Oui			
Christine SANTUCCI	Oui			
Emmanuel DJAKOVIC	Oui			
François BERGNA	Oui			
Sylvie CAGINICOLAU		Oui	Oui	/
Emilie VALETTE	Oui			
Serge MEOLA	Oui			
Patrick DOULIERY	Oui			
Hélène CASTA	Oui			
Steve PREVOST		Oui	Oui	Madame Patricia PAUL
Khaled BENFERHAT		Oui	Oui	Madame Sylvie MATHIEU
Philippe VUILQUE	Oui			
Sylvie MATHIEU	Oui			
Anne-Marie MONTANO	Oui			

Madame le Maire rappelle les points inscrits à l'ordre du jour du conseil :

1. Compte-rendu du Conseil Municipal du 15 février 2024 ;
2. Approbation des Comptes Administratifs 2023 - Budget Principal, Eau et Assainissement et Station-Service ;
3. Approbation des Comptes de Gestion 2023 - Budget Principal, Eau et Assainissement et Station-Service ;
4. Affectation des résultats 2023 - Budget Principal, Eau et Assainissement et Station-Service ;
5. Vote des taux d'imposition 2024 ;
6. Autorisations de programme et crédits de paiements 2024 – Budget Principal ;
7. Autorisations de programme et crédits de paiement 2024 – Budget Eau et assainissement ;
8. Vote de subventions aux associations communales ;
9. Vote du tableau des emplois ;
10. Budget Primitif – Budget Principal 2024 ;
11. Budget Primitif – Eau et assainissement 2024 ;
12. Budget Primitif – Station Essence communale 2024

Après énoncé de l'ordre du jour, Madame le Maire propose l'ajout de deux points à l'ordre du jour :

- 8.1. La convention *30 millions d'amis*, avec en annexe un projet de cette convention
- 8.2. La convention entre la mairie et l'association *Animalure*, avec en annexe un projet de cette convention

Vote du conseil pour cet ajout :

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal	
Pour	14
Abstention	0
Contre	0

Ajout des deux points à l'ordre du jour ainsi que des annexes 12 et 13.

Madame le Maire poursuit en remerciant l'équipe de la majorité municipale pour l'ensemble du travail fait en 2023 à l'ensemble de l'équipe.

Madame le Maire remercie M. Steve PREVOST, chef de centre par intérim de la caserne de pompiers de SELO. Il continue d'assurer les fonctions de sa délégation sécurité/parc automobile.

Madame le Maire fait un résumé des 4 années passées : toujours pas de hausse de la fiscalité malgré l'inflation et la hausse générale des prix.

Beaucoup de projets réalisés depuis 2020, +80% du programme initial de l'équipe de la majorité réalisé.

Détails des projets achevés faites par l'équipe municipale, notamment :

- L'arrivée et l'intégration d'un second médecin généraliste
- Obtention d'une dérogation de la préfecture pour le financement de la MSP
- Mise en place de LED sur l'éclairage public par la communauté de communes
- Installation des caméras de vidéoprotection
- Redynamisation de l'activité économique du village : 6 entreprises installées dans les locaux de la papeterie
- Augmentation du rendement du réseau de l'eau (de 30% à 60%)
- Restauration des deux chapelles (Saint Joseph et Saint Sébastien), la deuxième tranche arrivera en 2025
- Le Service d'Aide à la Personne du CCAS se porte à merveille, de même que le service périscolaire
- Les opérations conduites sur la voirie sont quelque chose d'inédit. En effet, beaucoup de mètres de voirie refaite sur la commune : depuis le début du mandat (1789 mètres de routes refaite depuis 2020)

Opérations prévues cette année :

- Projet de réaménagement du cœur du village
- Projet d'acquisition de l'ancienne boucherie
- Cette année : début des travaux de restauration de Notre-Dame de Lure

Patricia PAUL : Le budget de cette année est encore ambitieux mais jusque-là nous avons toujours réalisé ce que nous avons promis. Je rajoute la création d'une crèche intercommunale en 2024/2025 sur la commune de Saint-Etienne.

Point 1 - Compte-rendu du conseil municipal du 15 février 2024

Présentation du compte-rendu par Madame le Maire.
Aucun commentaire ou question.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal	
Pour	14
Abstention	0
Contre	0

Point 2 - Approbation des Comptes Administratifs 2023 - Budget Principal, Eau et Assainissement et Station-Service

Présentation du PowerPoint, résumant les comptes administratifs par Monsieur François BERGNA. Confère les annexes

A l'heure actuelle, il y a un peu plus de 300 000 € de subventions qui doivent nous être versées.

Questions :

Sylvie MATHIEU : Nous constatons que depuis 2020, le différentiel entre l'eau acheté et l'eau vendu augmente. Je suppose que ce que nous ne vendons pas ce sont les fuites ?

Patricia PAUL : Sur le RPQS (Rapport sur le Prix et la Qualité et du Service) nous mettons tout le détail. Cette année, il y a eu une grosse fuite sur la canalisation de la piscine. Aussi il y a eu plusieurs fuites dans des champs.

François BERGNA : Aussi, certaines personnes ne paient que le compteur d'eau mais pas la consommation.

Sylvie MATHIEU : Oui mais cela ne représente pas le différentiel.

Patricia PAUL : Oui mais avec les petites choses accumulées on y arrive. De fait c'est vrai, il y a toujours des fuites.

Serge MÉOLA : Le réseau est ancien aussi.

Philippe VUILQUE : C'est un débat que nous n'aurons plus bientôt avec le transfert de l'eau. Nous n'aurons plus ce problème à l'avenir, sans rentrer dans le débat du transfert.

Patricia PAUL : Tout dépend ce qu'on va mettre dans le cahier des charges.

Sylvie MATHIEU : Il faudra voir aussi la répartition des investissements.

Madame le Maire quitte la salle pour le vote des comptes administratifs.

Monsieur François BERGNA est élu président de séance à l'unanimité.

Philippe VUILQUE : Nous nous abstenons sur le vote des budgets suivants (CA, CG et affectation du résultat) par cohérence avec les votes des années précédentes.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET PRINCIPAL

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal	
Pour	10
Abstention	3
Contre	0

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE DE L'EAU

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal	
Pour	10
Abstention	3
Contre	0

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE DE LA STATION-SERVICE

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal	
Pour	10
Abstention	3
Contre	0

Point 3 - Approbation des Comptes de Gestion 2023 - Budget Principal, Eau et Assainissement et Station-Service

Retour de Madame le Maire dans la salle.

Explication des comptes de gestion pour chaque budget par Monsieur François BERGNA.

VOTE DU COMPTE DE GESTION DU BUDGET PRINCIPAL

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal	
Pour	11
Abstention	3
Contre	0

VOTE DU COMPTE DE GESTION DU BUDGET ANNEXE DE L'EAU

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal	
Pour	11
Abstention	3
Contre	0

VOTE DU COMPTE DE GESTION DU BUDGET ANNEXE DE LA STATION-SERVICE

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal	
Pour	11
Abstention	3
Contre	0

Point 4 - Affectation des résultats 2023 - Budget Principal, Eau et Assainissement et Station-Service

Présentation des affectations des résultats sur chaque budget par Monsieur François BERGNA.

VOTE DE L'AFFECTATION DU RÉSULTAT DU BUDGET PRINCIPAL

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal	
Pour	11
Abstention	3
Contre	0

VOTE DE L'AFFECTATION DU RÉSULTAT DU BUDGET ANNEXE DE L'EAU

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal	
Pour	11
Abstention	3
Contre	0

VOTE DE L'AFFECTATION DU RÉSULTAT DU BUDGET ANNEXE DE LA STATION-SERVICE

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal	
Pour	11
Abstention	3
Contre	0

Point 5 - Vote des taux d'imposition 2024

Madame le Maire rappelle que la majorité a pris en 2023, la décision de baisser les taux d'imposition. Cette année, il est proposé de les maintenir à ce taux. Les augmentations reçues sur les taxes d'habitation proviennent de décisions de l'Etat et non de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal	
Pour	14
Abstention	0
Contre	0

Point 6 - Autorisations de programme et crédits de paiements 2024 – Budget Principal

Rappel de l'utilité des AP/CP par Monsieur François BERGNA, puis exposé des AP/CP proposés.

Philippe VUILQUE : Nous sommes d'accord pour les six premières opérations mais pas pour la septième. Le conseil n'a jamais été saisi à ce sujet, nous n'en avons jamais parlé. J'ai voté la subvention à ce sujet en conseil communautaire mais nous nous abstenons de voter à ce sujet sur les AP/CP. C'est probablement un beau projet mais c'est la forme qui nous gêne.

Patricia PAUL : C'est à cause du délai de vote du budget que nous votons d'abord les AP/CP avant de présenter ce projet en conseil. L'aménagement du cœur du village sera présenté à la population et présenté en conseil municipal prochainement.

Comme je l'ai annoncé aux vœux, une réunion publique se fera faite à ce sujet.

François BERGNA : Du fait des AP/CP nous sommes obligés de voter les CP avant de présenter en conseil ce projet.

Philippe VUILQUE : Je trouve ça dommage que nous n'en ayons pas parlé ensemble c'est tout. Quand on a un projet tel que celui-ci, les gens se font des idées.

Patricia PAUL : Oui mais dans ce conseil nous sommes 3 commerçants. Cela fait 35 ans que je travaille ici. On ne va pas enlever des places de stationnement. C'est important pour le village, il est important que le cœur de ce village soit aménagé. Il est important que des personnes viennent sur notre village.

Emmanuel DJAKOVIC : En effet, il est important que le village soit attrayant.

Opération 303

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal	
Pour	14
Abstention	0
Contre	0

Opération 304

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal	
Pour	14
Abstention	0
Contre	0

Opération 306

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal	
Pour	14
Abstention	0
Contre	0

Opération 311

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal	
Pour	14
Abstention	0
Contre	0

Opération 312

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal	
Pour	14
Abstention	0
Contre	0

Opération 321

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal	
Pour	14
Abstention	0
Contre	0

Opération 327

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal	
Pour	11
Abstention	3
Contre	0

Philippe VUILQUE : Je précise que nous ne sommes pas contre l'opération 327, c'est plus une question de forme.

Point 7 - Autorisations de programme et crédits de paiement 2024 – Budget Eau et assainissement

Présentation des motifs par Madame le Maire.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal	
Pour	14
Abstention	0
Contre	0

Point 8 – Vote de subventions aux associations communales

Présentation du tissu associatif de la commune par Madame Emilie VALETTE.

Emilie VALETTE : Pour rappel, toutes les associations bénéficient de la gratuité des salles communales. Bien que le coût de l'électricité augmente, cette gratuité est maintenue, contrairement à ce qu'il peut se passer ailleurs.

Toutefois, du fait que certaines associations ne respectent pas les règles d'utilisation des salles. Au bout de trois rappels à l'ordre fait par la mairie, la gratuité de la salle pour une association sera suspendue.

Philippe VUILQUE : Concernant le plafonnement à 1000 €, je pense qu'il est souhaitable de préciser qu'il puisse être augmenté pour des "manifestations exceptionnelles".

EMILIE Valette : C'est déjà prévu sur l'enveloppe budgétaire comme chaque année.

Sylvie MATHIEU : Je souhaite faire remarquer que je suis pour sévir. Toutefois, il ne faut pas perdre de vue que les associations sont la vitalité du village et que certaines associations ne pourraient pas payer les salles. Je pense que, du fait que ce soit les impôts des habitants, nous sommes pour cette gratuité et pour sévir parfois.

Aussi vous dites que c'est un privilège que ce soit gratuit mais du fait que ce soit payé par les impôts des habitants, c'est normal.

Emilie VALETTE : C'est un privilège oui. Les autres communes font payer et de plus c'est précisé comme un avantage en nature par la loi.

Patricia PAUL : Sylvie, par ton intervention il ne faut pas que les gens pensent que l'on veut faire payer les associations. Ce n'est pas le cas. Respectons toutefois ce qui est prêté et ce n'est pas normal qu'il y ait des abus et que ce soit les services techniques qui s'occupent de ranger ou de nettoyer.

Aussi, nous sommes fiers de nos associations, de tout ce qu'ils font sur le village. Certaines même ne demandent pas de subvention car ils estiment que les avantages en nature dont ils bénéficient sont suffisants.

VOTE POUR L'ENSEMBLE DES ASSOCIATIONS SAUF RAQUETTE STÉPHANOISE ET AGV

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal	
Pour	14
Abstention	0
Contre	0

Pour la raquette stéphanoise, Mme Sylvie MATHIEU ne prend pas part au vote.

Patricia PAUL : Du fait des difficultés de cette association, on souhaite vous rencontrer (*les membres de la raquette stéphanoise, ndla*).

Emilie VALETTE : Nous avons bien noté que votre bilan est en difficulté, nous sommes au maximum pour vous aider (1000€) mais nous souhaitons aller plus loin.

Patricia PAUL : On apprend que certains enfants vont partir à Forcalquier pour intégrer l'école de Tennis c'est dommage. Ils disent qu'il n'y a pas eu de cours pendant 6 mois.

Sylvie MATHIEU : Non c'est faux. Il n'y a pas eu de cours l'hiver car le professeur voulait faire une pause pour raisons familiales.

Patricia PAUL : Il faut que nous trouvions des solutions ensemble pour que vous puissiez continuer à pratiquer cette activité

VOTE POUR LA RAQUETTE STÉPHANOISE

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal	
Pour	13
Abstention	0
Contre	0

Concernant l'AVG, Madame Hélène CASTA, ne participe pas au vote.

VOTE POUR L'AVG

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal	
Pour	13
Abstention	0
Contre	0

Point 8.1 – Convention 30M d'amis

Exposé des motifs par Madame Hélène CASTA.

Hélène CASTA : La commune aide à la stérilisation des chats par l'association (environ 90 € par chats). J'ai demandé cette année pour 26 chats.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal	
Pour	14
Abstention	0
Contre	0

Point 8.2 – Convention Animalure

Exposé des motifs par Madame Hélène CASTA.

Hélène CASTA : L'association à mis en place cette année, deux abris à chats sur la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal	
Pour	14
Abstention	0
Contre	0

Point 9 – Vote du tableau des emplois

Exposé des motifs par Madame le Maire.

Patricia PAUL : Le centre de gestion demande une mise à jour du tableau pour avoir une certaine clarté.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal	
Pour	14
Abstention	0
Contre	0

Point 10 – Budget Primitif – Budget Principal 2024

Philippe VUILQUE : Quelques remarques. Je trouvais que le budget 2023 était surévalué. Il y avait une différence de 900 000 € entre le budgétisé et le réalisé sur les dépenses. Cette année aussi ça fait beaucoup. Qu'est ce qui justifie cet écart ?

Concernant les recettes idem. La différence entre le budgétisé et le réalisé est énorme. Est-ce raisonnable ? Ne pourrait-on pas affiner l'année prochaine ?

Sylvie MATHIEU : Aussi il y a des principes de bases qui doivent être respectés. Notamment ne pas majorer ou minorer les dépenses et les recettes.

François BERGNA : Ce qu'il est important de noter pour nous aujourd'hui c'est que jamais autant d'investissement n'ont été réalisés sur cette commune et ce, avec cet écart budgété/réalisé, tout en mettant de côté.

On peut aussi faire l'inverse, majorer les recettes et minorer les dépenses. Chacun gère comme il entend un budget et nous ici l'important, c'est que le service soit rendu à la population et que des investissements soient menés.

Ici nous avons réalisé 80% de ce que nous avons dit dans notre profession de foi.

Aussi, Je comprends le point de vue. On surestime peut-être les dépenses et on minore peut-être les recettes mais nous restons prêts à parer à l'imprévu.

Patricia PAUL : Aussi, le nouveau trésorier est venu nous mettre en garde sur cette nouvelle nomenclature, la M57, ou l'on ne peut plus budgéter des dépenses imprévues.

François BERGNA : De plus, avant nous, il n'y avait aucuns travaux en régie réalisés par les anciennes municipalités.

Précision de l'auteur : Il est question de travaux en régie enregistrés comptablement au budget et non des travaux réellement effectués en régie.

François BERGNA : Le souci aussi c'est que l'Etat nous doit beaucoup d'argent via les subventions, donc il faut tenir le temps que cela arrive.

Patricia PAUL : Par ailleurs on va devoir repayer cette année l'adressage de la commune réalisé en 2019 qui n'est pas valable car mal effectué.

Je pense aussi que nous allons dépasser les primes d'assurance cette année, mais je sais que votre remarque est de bonne guerre.

François BERGNA : Il est vrai que cette année on risque d'être plus proche entre le réalisé/budgété.

Philippe VUILQUE : Je ne vous étonnerai pas si je vous dis que vous ne m'avez pas convaincu. Notamment sur la question de cet écart. C'est pourquoi nous allons nous abstenir pour le vote des trois budgets primitifs.

Patricia PAUL : Quand nous voyons la situation que nous avons récupéré en arrivant, nous ne pouvons que nous féliciter.

Par ailleurs je rappelle que le président de votre groupe d'opposition qui était aux commandes, n'est venu qu'à quatre conseils municipaux depuis le début de notre mandature.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal	
Pour	11
Abstention	3
Contre	0

Point 11 – Budget Primitif – Eau et assainissement 2024

Aucun commentaire ou question.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal	
Pour	11
Abstention	3
Contre	0

Point 12 – Budget Primitif – Station Essence communale 2024

Aucun commentaire ou question.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal	
Pour	11
Abstention	3
Contre	0

Patricia PAUL : Je vous remercie de ces échanges constructifs

Questions Diverses

1 - Proposition de vote d'une motion concernant le changement de nom de l'office de tourisme par Monsieur Philippe VUILQUE

Philippe VUILQUE : Madame le Maire et moi faisons partie de l'office de tourisme de la Montagne de Lure. Nous constatons que le nom de l'office "Forcalquier Montagne de Lure" est renommé "Forcalquier Haute Provence"

Nous proposons donc de voter une motion contre ce changement de nom qui efface cette partie de notre territoire.

Sylvie MATHIEU : On vous propose que la Montagne de Lure fasse pleinement partie de la dénomination de l'office de tourisme, en votant une motion.

Patricia PAUL : J'ai pu en discuter avec le nouveau directeur mais je n'ai pas eu le temps d'en discuter avec mes collègues élus du fait que nous étions sur le budget.

Je vous propose donc de voter cette motion au prochain conseil.

Philippe VUILQUE : Je veux bien que l'on déplace cette affaire, mais il ne faut pas constamment la reculer.

Patricia PAUL : Nous allons nous abstenir car nous n'en avons pas discuté.

Emilie VALETTE : De même que vous n'étiez pas au courant pour le cœur du village, nous n'étions pas tous au courant pour le changement de nom.

Philippe VUILQUE : C'est dommage de ne pas voter aujourd'hui.

La majorité s'abstient, l'opposition vote pour.

2 – Madame Sylvie MATHIEU demande s'il y aura des débats publics / réunions publiques sur la question du transfert de l'eau ?

Patricia PAUL : Oui c'est prévu par la communauté de communes. Quatre réunions sur l'ensemble du territoire intercommunal (Montlaux, St Etienne, Niozelles, Pierrerue).

Sylvie MATHIEU : C'est une réunion sans débat ?

Patricia PAUL : Non il y aura des échanges avec la population.

Philippe VUILQUE : C'est un sujet polémique. Certaines personnes qui en parlent ne savent pas de quoi ils parlent, il faut faire attention. Il va y avoir des réunions, les gens s'exprimeront. Avec Madame le Maire nous serons attentifs au cahier des charges.

3 – Question de Madame Sylvie MATHIEU concernant le forum des associations

Sylvie MATHIEU : S'il y a un conseil municipal prochainement, j'aimerais que l'on réfléchisse à la date du forum des associations, pas comme l'année dernière.

Emilie VALETTE : L'année dernière nous avons décalé pour coller avec les dates de Forcalquier car des associations ne peuvent pas être présentes sur les deux communes en même temps.

Sylvie MATHIEU : Ce serait bien d'être au courant plus tôt.

Fin de séance : 20h50

QUESTIONS ET REMARQUES DU PUBLIC

1) Question au sujet d'un point d'accès informatique

Madame X : On aimerait bien qu'il y ait un point d'accueil informatique dans le village. Beaucoup de personnes dans le village ne savent pas faire des démarches en ligne. Même une personne qui aide une fois par semaine serait profitable.

Patricia PAUL : La maison France service est déjà présente une fois par mois, mais on va y travailler.

Madame X : A Banon c'est tous les jours.

Patricia PAUL : Oui mais nous France Service couvre toute la communauté de communes.

Philippe VUILQUE : Il y a des périodes où le besoin est plus grand (impôts etc...).

Patricia PAUL : Vous pouvez aussi vous rapprocher du personnel du CCAS pour des problématiques similaires.

Madame X : Aussi, il faudrait une navette pour faciliter la mobilité.

Patricia PAUL : Le problème concernant la seule navette (celle du lundi) c'est que parfois elle est vide. Nous allons l'étudier ensemble pour trouver une solution.

2) Demande de précisions sur l'ancienne boucherie

Madame Y : Je souhaite savoir où en est l'avancée des procédures concernant l'ancienne boucherie.

Patricia PAUL : Les deux mises en péril ont été refusées par le Tribunal Administratif.

Explication du déroulé de la procédure en cours par Madame le Maire.

Fait une à Saint-Etienne les Orgues, le 07 mai 2024.

Le Maire, *Madame Patricia PAUL*

